

Lettre ouverte du Syndicat CGT du Département de Vaucluse

Objet : Mise en demeure de transmettre immédiatement les procès-verbaux du CST et de la FSSSCT

À Madame la Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse.

Avignon, le 18 novembre 2025.

Madame la Présidente,

La CGT vous alerte une nouvelle fois sur un dysfonctionnement grave du fonctionnement des Instances CST et Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

À ce jour, les procès-verbaux de nombreuses séances n'ont toujours pas été transmis, et ceux transmis l'ont été extrêmement tardivement, ceci en violation manifeste de l'article 81 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021, qui impose leur communication dans les 15 jours pour le CST et dans le mois pour la FSSSCT.

Ce manquement répété porte gravement atteinte :

- au dialogue social,
- au droit à l'information des représentants du personnel,
- à la prévention des risques professionnels, cœur même des missions de la FSSSCT.

La CGT vous met formellement en demeure :

- ✓ de transmettre immédiatement l'ensemble des PV manquants,
- ✓ de régulariser sans délai le fonctionnement de l'instance,
- ✓ et d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Sans réponse rapide, nous engagerons toutes les actions nécessaires, dont :

- ✓ signalement au contrôle de légalité (Préfecture),
- ✓ saisine CADA,
- ✓ et, si besoin, recours auprès du Tribunal administratif pour non-respect des obligations réglementaires.

Rappel formel des obligations légales :

Le décret du 10 mai 2021 impose que le procès-verbal soit transmis aux membres après chaque réunion dans un délai de 15 jours pour le CST et d'un mois pour la FSSSCT .

L'absence de PV peut conduire à :

- une décision prise sans avis régulier,
- un fonctionnement irrégulier de l'instance,
- la violation d'une obligation légale,

Le tribunal administratif peut :

- enjoindre à la collectivité de transmettre les PV,
- **annuler des décisions prises sans avis valable de la FSSCT et du CST.**

La CGT ne laissera pas les obligations légales être ignorées au détriment de la santé et de la sécurité des agents.

Veuillez croire, Madame la Présidente, en notre détermination totale à obtenir des réponses, des changements et de la justice.

Amandine Laugier
Secrétaire générale

